



## Délibération

DI/EM

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 017-211704150-20200715-2020\_65VOIEVERT-DE

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

## 2020 - 65. AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE AVENUE PAUL JOSSE

**Président de séance :** Monsieur Bruno DRAPRON

### Étaient présents : 32

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, PININGRE Denys, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence.

### Excusés ayant donné pouvoir : 3

ARNAUD Liliane à ROUDIER Jean-Pierre, GUENON Delphine à PARISI Evelyne, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier.

**Secrétaire de séance :** AUDOUIN Caroline

**Date de la convocation :** 9 juillet 2020

**Date d'affichage :** 23 JUL. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.423-1,

Vu le code de la route et notamment l'article R-110-2,

Vu l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable n° DP 017 415 19 P0337 délivré le 24 octobre 2019 comprenant l'avis réputé favorable de l'Architecte des Bâtiments de France,

Considérant que la Ville de Saintes souhaite développer les mobilités actives et offrir aux Saintais des infrastructures propices à la pratique du vélo et aux modes de déplacements doux pour faciliter leurs démarches du quotidien ou profiter autrement de leur ville,

Considérant qu'il existe une discontinuité majeure d'un axe structurant de ces équipements entre le giratoire de Castagnary et le giratoire de la Charente-Maritime, qui représente un frein au développement des mobilités actives,



Considérant l'opportunité de poursuivre et finaliser les aménagements en faveur des mobilités douces réalisés ces dernières années le long de l'Avenue de Saintonge avec la création du giratoire de la Charente Maritime et l'aménagement en boulevard urbain du tronçon compris entre le giratoire de Castagnary et le giratoire du Cours Charles de Gaulle

Considérant que la Ville de Saintes souhaite accompagner le bouclage de la Flow Vélo sur ce nouvel itinéraire, par la Communauté d'Agglomération, et contribuer à accentuer l'intérêt des usagers pour la pratique des déplacements actifs tout en valorisant ce type de tourisme,

Considérant que cet aménagement conçu en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France contribue à améliorer le cadre de vie en particulier à travers la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager de la ville,

Considérant qu'une enveloppe budgétaire de 370 000 euros TTC a été votée sur l'exercice 2020 - budget ESPACE PUBLIC / 2020 - Chapitre 23 – Fonction 822 – Article 2315 – Service VOIR et Opération ESPUB,

Considérant l'inscription dans la convention annuelle de travaux neufs d'éclairage public de la modernisation de l'Avenue Paul Josse pour un montant de 92 000 euros HT,

Considérant le dépôt en date du 12 mars 2020 d'une demande de subvention pour un montant de 180 000 euros HT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « grandes priorités » 2020 dans la thématique « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements » offrant l'opportunité de viser un plan de financement à hauteur de 55% Ville – 45% Etat,

Considérant la demande du service instructeur DSIL de compléter le dossier de demande de subvention d'une délibération complémentaire à celle relative au vote du budget 2020 dans lequel figurent les crédits afférents à cette opération afin d'approuver le projet, son plan de financement prévisionnel ainsi que l'autorisation donnée au maire ou à son représentant de rechercher des subventions,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du projet d'aménagement d'une voie verte sur l'avenue Paul Josse ainsi que de son plan de financement prévisionnel,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour solliciter tout type de subventions liées à cette affaire,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

**Pour l'adoption : 35**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# NOTICE EXPLICATIVE DEMANDE DE SUBVENTION

## AU TITRE DE LA DSIL

**Nom de la collectivité:** Ville de Saintes

**Intitulé de l'opération:** Aménagement d'une voie verte avenue Paul JOSSE

Traitement d'une discontinuité structurante de mobilité active

**Subvention sollicitée:** O DSIL

### Causes et contexte:

Diverses étapes de développement des infrastructures pour les mobilités actives ont été franchies ces dernières années sur le secteur de Saintes en lien avec des projets de plus grande ampleur telle que la Flow Vélo portée par la Communauté d'Agglomération. Le réaménagement de l'avenue de Saintonge, renommée avenue Paul Josse récemment, et la création d'une voie verte par le Département, a permis de répondre à un besoin des usagers cycles et piétons qui ne fait que se confirmer à la vue du nombre croissant d'utilisateurs depuis sa mise en service. Par ailleurs, et à l'autre extrémité de notre présent projet, l'aménagement de l'avenue de Tombouctou et du giratoire de la Charente Maritime avait initié, il y a quelques années, un itinéraire cyclable pour cette entrée Ouest de Saintes.

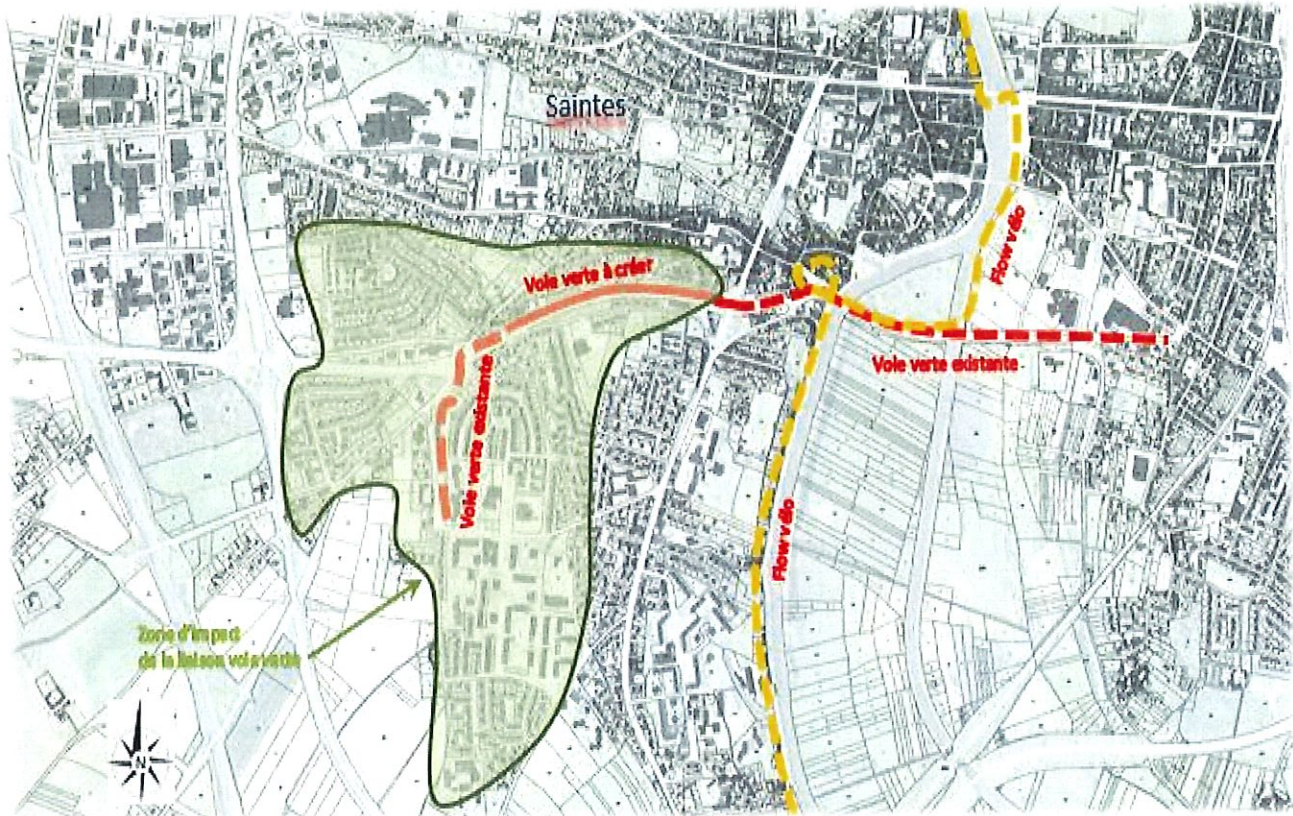
Ainsi, le projet objet de cette demande de participation, va venir traiter une discontinuité d'une liaison structurante, permettant de mettre en connexion toutes ces infrastructures interrompues, et finaliser un maillage inachevé, qui met aujourd'hui en lumière l'insécurité des usagers cycles et piétons dans ce secteur très routier.

Le franchissement délicat et coûteux des ouvrages routiers de cet itinéraire a longtemps justifié un décalage de cette réalisation, dont le bilan financier est également alourdi par la volonté de préserver et de mettre en valeur la végétation existante, avec notamment ces alignements de platanes en crête de talus qu'il convient de ne pas déstabiliser par ces aménagements.

Ce projet a donc pour vocation de mettre en relation différents secteurs de la ville de manière fluide et sécurisée tout en mettant en valeur un patrimoine végétal existant riche. Ainsi ce trait d'union permettra donc de relier :

- les quartiers Ouest de Saintes depuis le giratoire de la Charente Maritime
- le quartier de Bellevue depuis l'avenue de Tombouctou
- le quartier de la Grand Font
- la partie basse du quartier Saint-Eutrope via notamment la rue de Madère
- la bande cyclable du Cours Reverseaux dans le sens sortie de ville

à la rive droite de Saintes sur le secteur du parc des expositions, tout en concrétisant le maillage de grande échelle de la Flow vélo.



### Descriptif de l'opération et objectifs du maître d'ouvrage:

Les objectifs du Maître d'Ouvrage sont d'assurer un maillage multisectoriel sécurisé tout en mettant en valeur le patrimoine végétal existant, dans un secteur très routier.

Le projet comporte une piste bidirectionnelle de 3.00m de large en enrobés, qui chemine depuis l'amorce ouest existante au niveau du giratoire de la Charente Maritime jusqu'à l'amorce existante au niveau du giratoire Castagnary sur un itinéraire d'environ 840ml. Le point de jonction Est sera réalisé par le Département dans le cadre du bouclage de la Flow vélo, sur lequel le présent projet viendra faire le lien.

Des équipements de sécurité permettront de sécuriser les points routiers conflictuels et un platelage bois permettra de préserver la santé et la stabilité des platanes sur le secteur le plus contraignant en matière d'emprise.

L'éclairage sera réalisé en grande partie par remplacement des candélabres actuels de l'avenue Paul Josse en renforçant l'éclairage arrière et en renforçant la traversée de la bretelle, et un complément de bornes sera mis en place dans une seconde phase afin de répondre de manière pragmatique aux besoins ponctuels issus de la réalité des usages avec pour objectif de limiter le développement des bornes d'accompagnement de la voie.

### Argumentation par rapport aux choix faits par le maître d'ouvrage pour atteindre ses objectifs:

La réflexion s'est portée sur la manière de traiter les natures très différentes de l'itinéraire, qui évolue dans un contexte très routier dans sa partie Est et un environnement très végétal dans sa partie Ouest. Il a également été question d'assurer la cohérence du projet avec les deux extrémités à raccorder.

Du fait de sa localisation en limite de ZPPAUP, un travail en étroite collaboration a été réalisé avec madame l'Architecte des Bâtiments de France pour garantir l'intégration architecturale et paysagère du projet.

Ainsi la partie Est, jusqu'à la traversée de la bretelle, a été conçue pour sécuriser les futurs usagers de la piste en essayant de les éloigner autant que possible du bandeau routier, profitant d'un arbre vigoureux pour masquer la nuisance routière ou profitant d'un délaissé végétal pour adosser le projet à un talus végétalisé. Le passage sous le pont du Cours des Apôtres de la Liberté a été traité en divisant les flux des cycles et piétons de part et d'autre des piles du pont afin de bénéficier de toute l'emprise disponible

sans créer de zone de croisement conflictuel et en associant des murets de protection des cycles par rapport au flux routier proche.

La traversée de la bretelle d'accès depuis le cours des Apôtres de la Liberté vers l'avenue Paul Josse, représente le point d'articulation de ces deux ambiances, où les emprises sont restreintes du fait des talus de raccordement aux terrains avoisinants et où le caractère routier du secteur ressort de manière particulièrement marquée. Le sujet a donc consisté à réduire le caractère routier de cette bretelle en réduisant la largeur de chaussée au bénéfice de la piste cyclable séparée de la chaussée par un muret de protection sécurisant les cycles circulant de manière bidirectionnelle. La vitesse y sera réduite à 30km/h associant un plateau ralentisseur pour changer l'esprit routier de cette bretelle et sécuriser les traversées des cycles et piétons qui aujourd'hui traversent ce point dur de manière désordonnée.

Sortie de cet entonnoir délimitant un talus portant un dénivelé important et une chaussée très routière, des alignements de platanes avec leurs racines de surface nous ont conduit, pour leur sauvegarde et leur stabilité en crête de talus, à envisager un platelage bois légèrement surélevé afin d'assurer la pérennité de surface et éviter toute tranchée dans ce secteur riche en racines affleurantes. La suite de l'itinéraire a été envisagée pour s'éloigner de l'avenue en créant les connexions avec la rue de Madère tout en préservant les végétaux existants et suffisants et en mettant en valeur un environnement végétal propice à la pratique du vélo, sans en alourdir la densité, afin de garder une vue dégagée vers la basilique Saint Eutrope.

Toutes ses contraintes réunies ont contribué à alourdir les éléments techniques et donc financiers à mettre en place pour assurer la sécurité des futurs usagers pour une liaison douce essentielle en matière de connexion multisectoriel.

#### **Montant prévisionnel global hors taxes:**

**400 363.67 € HT**

#### **Montant de subvention sollicitée:**

**180 000 € HT**

#### **Planning prévisionnel:**

Lancement des travaux :	-Avril 2020
Période de préparation des travaux :	- 1 mois
Durée des travaux VRD :	-16 semaines
Travaux d'éclairage :	- phase 1 durant la phase de travaux VRD - phase 2 complément d'éclairage en 2021
Travaux sur espaces verts :	- automne 2020



*Aménagement d'une voie verte avenue de Paul Josse entre giratoire Castagnary et giratoire de la Charente Maritime*



Avant- Projet  
Août 2019

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200715-2020\_65VOIEVERT-DE

Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse



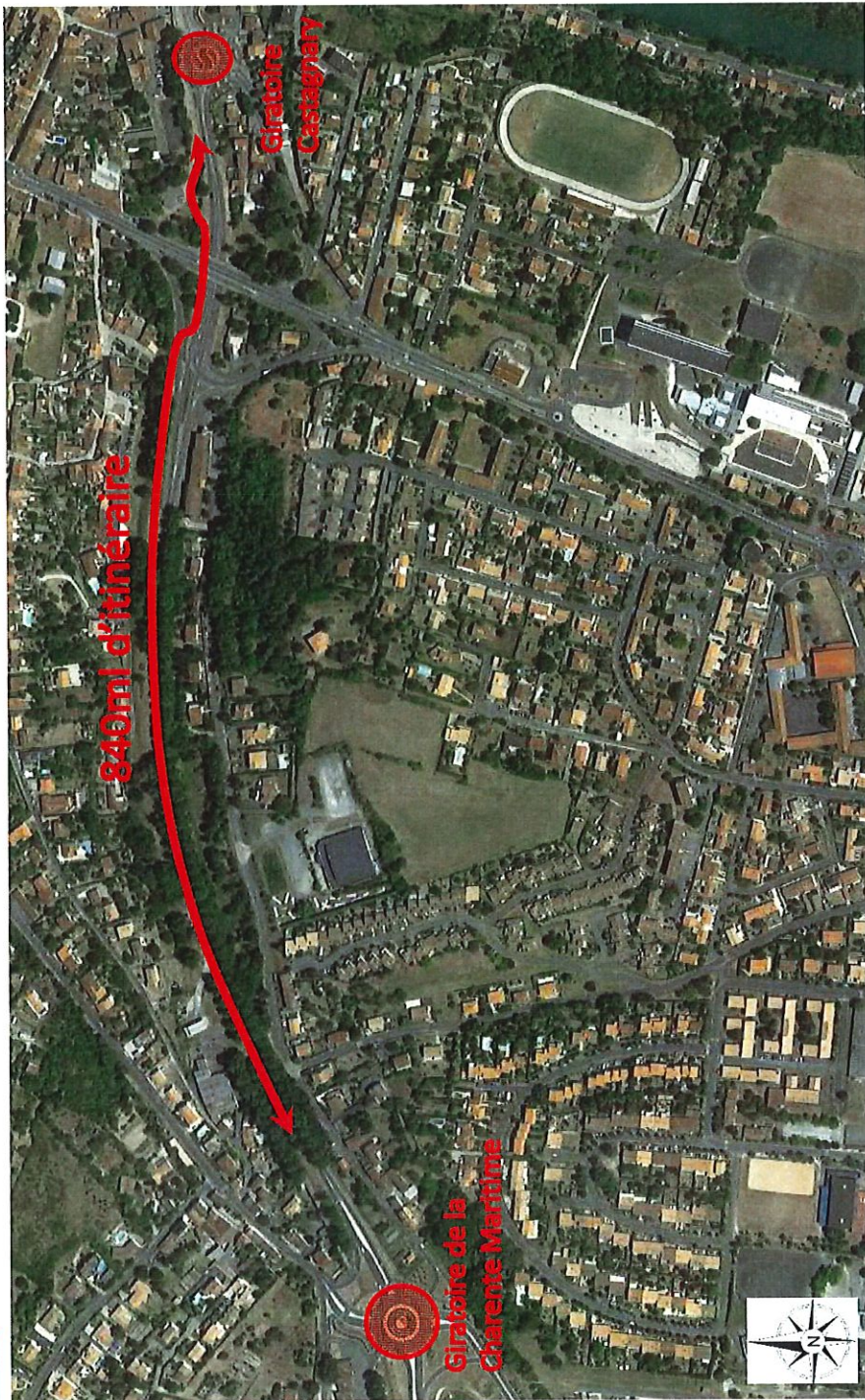
**- Plan de situation**



***Création de 840 m de voie verte le long de l'avenue Paul Josse entre voies vertes existantes***



**Plan de situation**



***Création de 840 m de voie verte le long de l'avenue de Paul Josse entre voies vertes existantes***

## Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

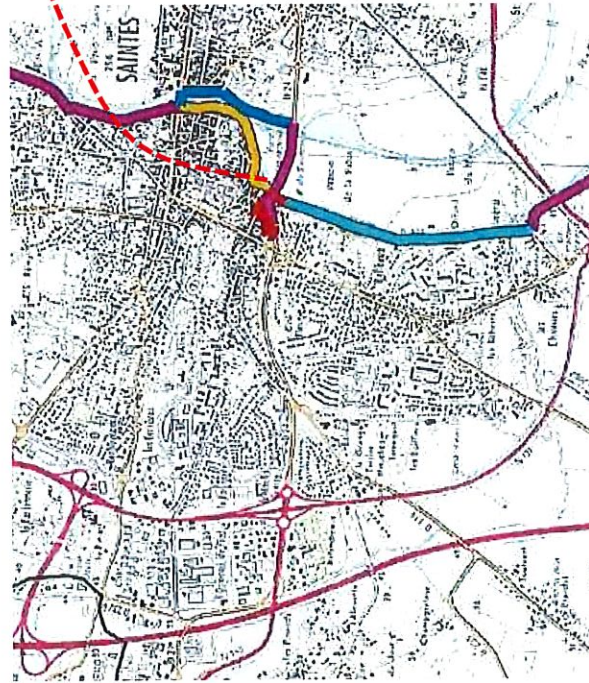
### **Projet**

#### Objectifs du projet:

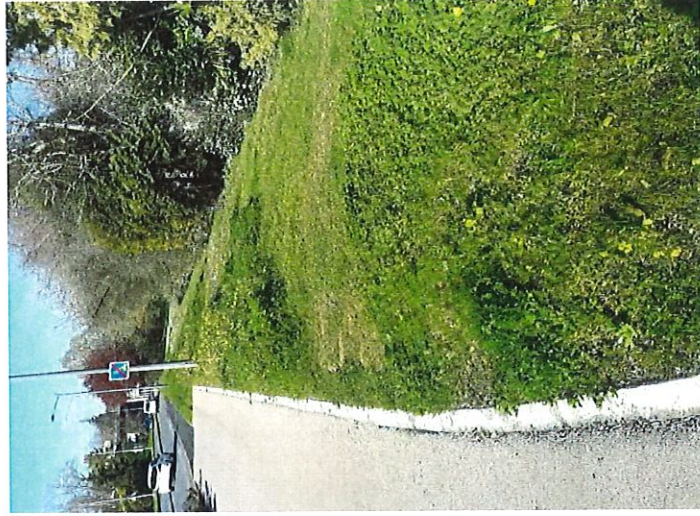
Le projet porte sur la réalisation d'une liaison mixte cycles piétons sur une discontinuité existante entre l'avenue de Saintonge (giratoire de Castagnary) réalisée par le département en 2018 et le secteur du giratoire de la Charente Maritime sur lequel existe une amorce de voie verte. C'est cette discontinuité longue d'environ 840m qu'il est question de traiter par ce projet.

Par ailleurs, la CDA envisage également dans ce projet de traiter la discontinuité de la flow vélo entre le quai des roches et l'avenue de Saintonge par le raccordement de l'impasse des Tanneries à l'amorce en attente au niveau du giratoire de Castagnary, d'une longueur d'environ 110m.

Ce projet porte la synthèse d'un fort travail d'insertion paysagère et de mise en cohérence avec les aménagements environnants, fruit, notamment, du travail de concertation mené avec l'Architecte des Bâtiments de France. A l'occasion de ce projet l'éclairage public sera renouvelé.



Extrait plan d'aménagement 2018-2019 flow vélo



Raccordement de la flow vélos portée par la CDA avec l'amorce existante et ce projet de liaison portée par la ville.

Cohérence technique et administrative de cette jonction.

**Raccordements d'extrémités**



**Liaison Ouest**

Liaison sur piste existante:

- de 3,00m de large
- en enrobés noirs
- entre platanes
- non bordurée
- de desserte vers quartier
- distance par rapport à l'avenue de Saintonge environ 8 mètres



**Liaison Est**

Liaison sur piste existante:

- de 3,00m de large
- en enrobés clairs
- en bord de chaussée
- bordurée des 2 côtés
- distance par rapport à l'avenue de Saintonge pratiquement nulle sur l'extrémité



Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

**Points singuliers**



**Passage en secteur fortement végétalisé:**

- Écran végétale des riverains par rapport à l'avenue de Saintonge

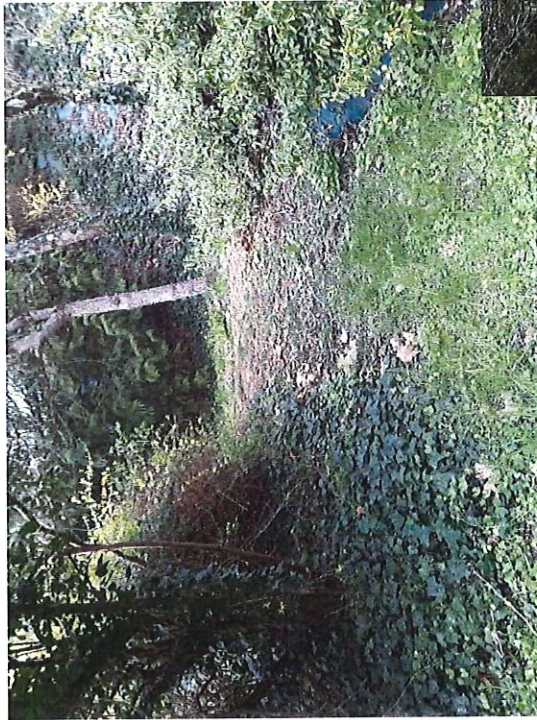
**Passage sous pont du Cours des Apôtres de la Liberté avec obstacles en dur:**

- piles de pont
- parements pont
- candélabres
- végétation
- emprise restreinte

et à proximité immédiate des voies de circulation.



**Délaissé et ouvrage d'art**



*Espaces végétalisés entre avenue de Saintonge, bretelle et ouvrage d'art:*

- végétation basse et haute à gérer au mieux
- talus de bretelle à intégrer
- ne pas créer de délaissé difficile à entretenir
- organes de sécurité à intégrer
- secteur végétal à exploiter.



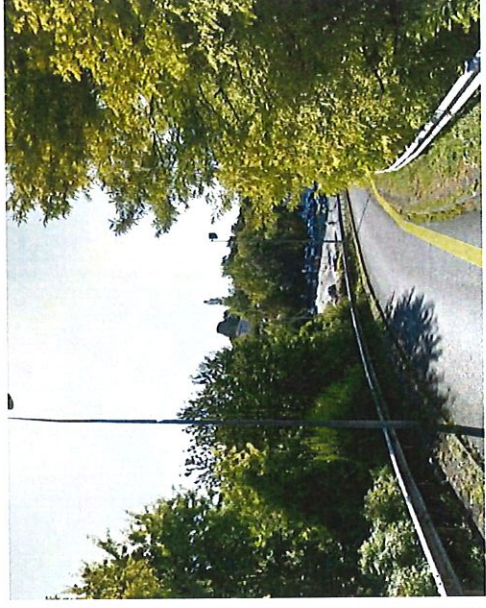
Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

**Points singuliers - traversée de la bretelle**



Cohérence et emprise coté Ouest:

- jonction à assurer avec les quartiers traversés
- s'éloigner des nuisances de la RD
- conserver et renforcer le caractère très végétal de ce secteur



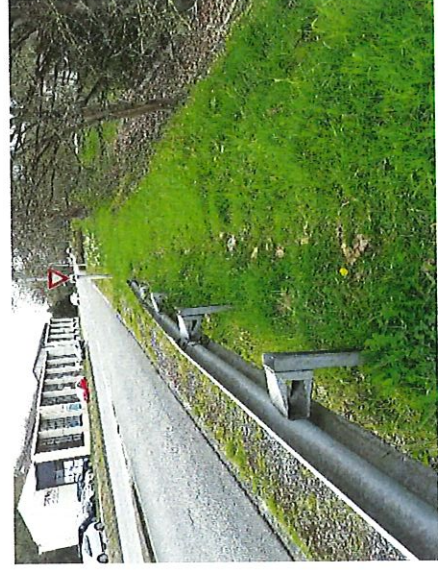
Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

**Contraintes liées aux plantations et aux talus**



Contraintes multiples liées à la protection des platanes:

- platanes en crête de talus
- racines de surface
- proximité de la RD24 et de la bretelle d'insertion
- emprise restreinte
- dénivellation importante environ 4,50m





Contraintes multiples liées à la protection des platanes:

- préservation des platanes et autres arbres à tiges existants
- racines de surface
- Insertion des liaisons de jonction avec les quartiers traversés
- conserver une vision dégagée sur le patrimoine
- gestion des dénivellations avec les règles PMR



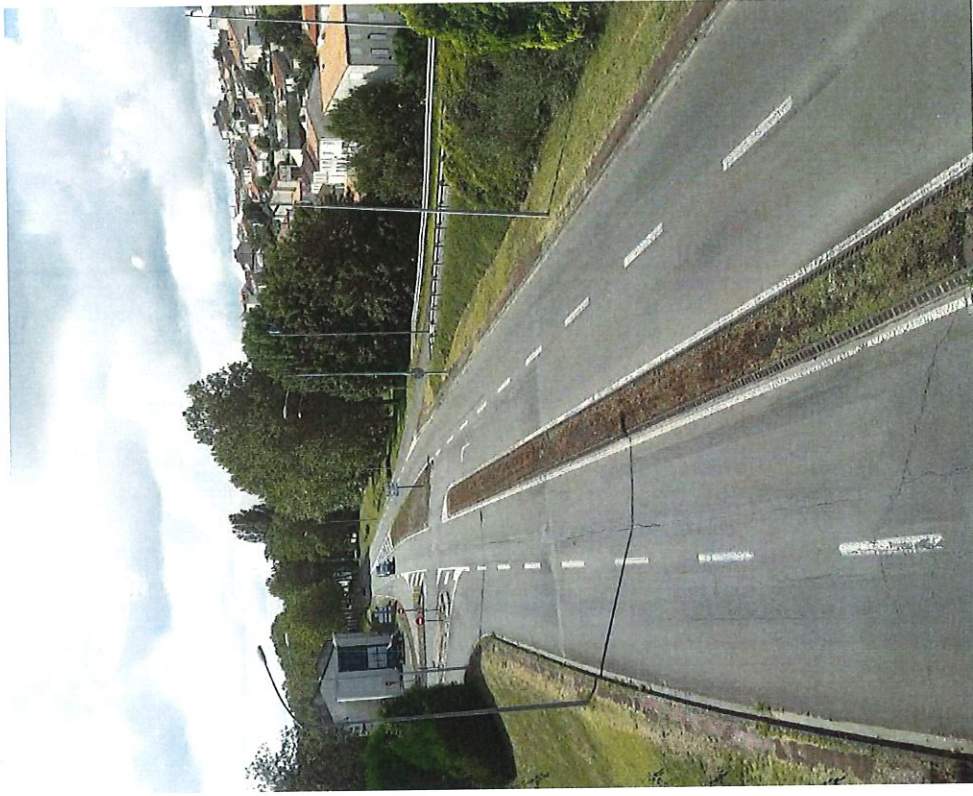


Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

***Vues depuis paysage lointain***

Vue depuis le pont du Cours des Apôtres de la Liberté:

- partie Ouest



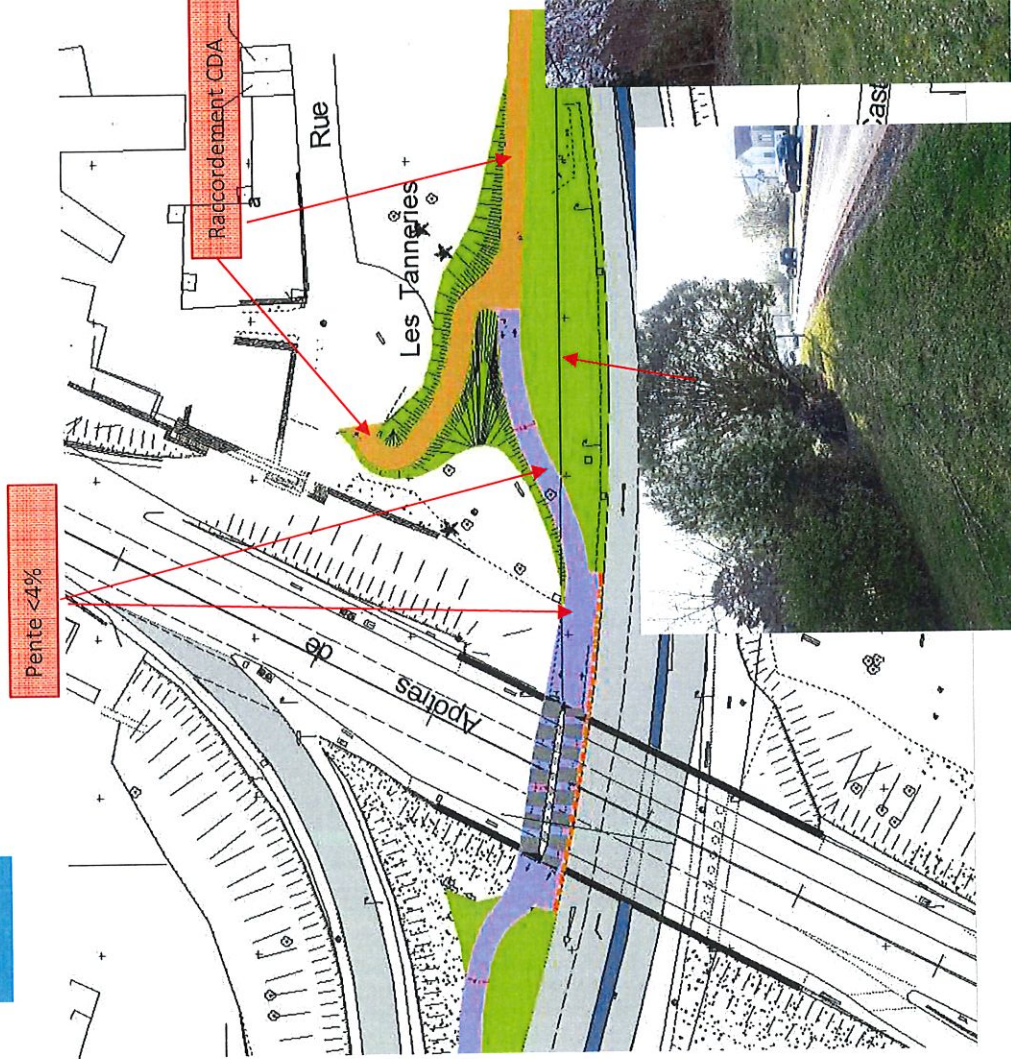
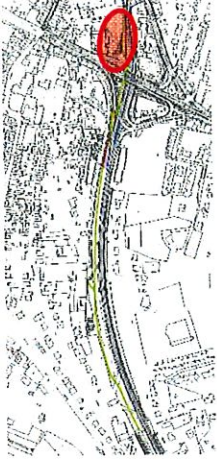
Vue depuis le pont du Cours des Apôtres de la Liberté:

- partie Est





### 3 - Le projet a- la liaison Est



Orientation du projet:

- raccordement respectant les contraintes PMR
- travail avec la CDA pour une jonction et cohérence des projets
- éloignement de la RD
- épargner et mettre en valeur les végétaux



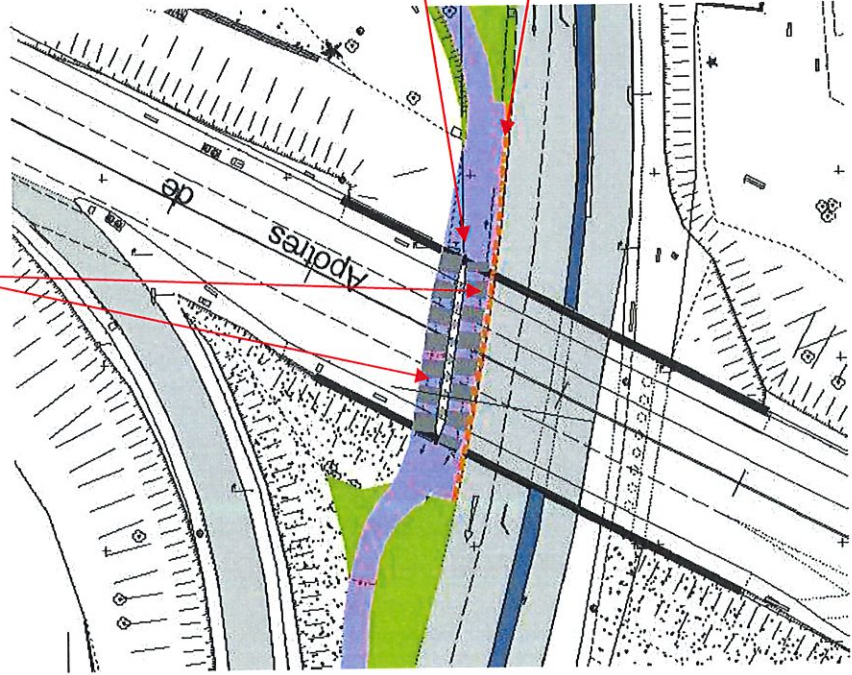
### 3 - Le projet b- passage sous pont



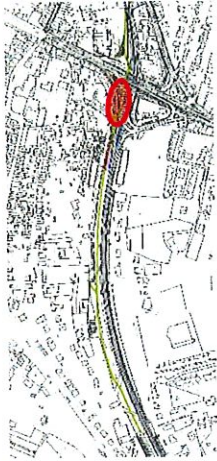
Passage de part et d'autre piles du pont

#### Orientation du projet:

- sécuriser ce passage contraint
- donner de l'espace aux usagers de la voie mixte
- créer une glissière béton de protection
- passages libres de 2,00m à 2,50m
- Préserver et mettre en valeur les végétaux



### 3 - Le projet c- passage sous pont

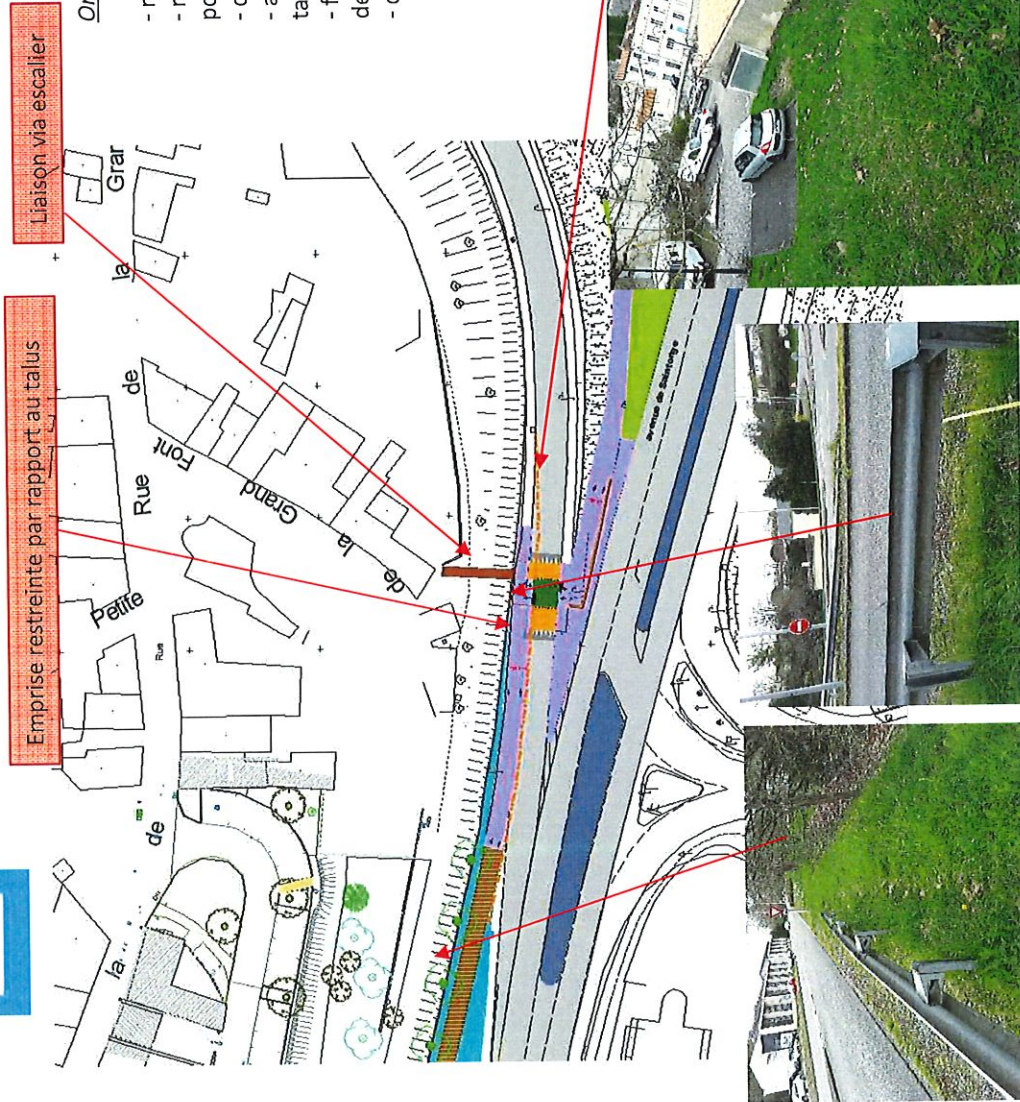


Orientation du projet:

- profiter de l'espace végétalisé disponible
- récupérer la dénivellation pour franchissement de la bretelle exhaussement d'environ 0,70m au plus haut pour assurer un cheminement PMR
- s'adosser au talus existant pour ne pas créer de délaissés
- amorcer la traversée de la bretelle
- projet d'éclairage visant à optimiser les mats en accotement

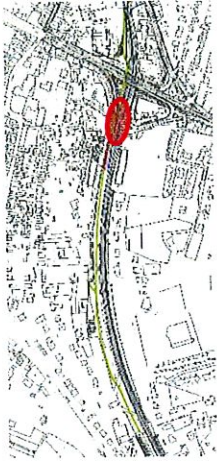


### 3 - Le projet d- passage sécurisé de la bretelle



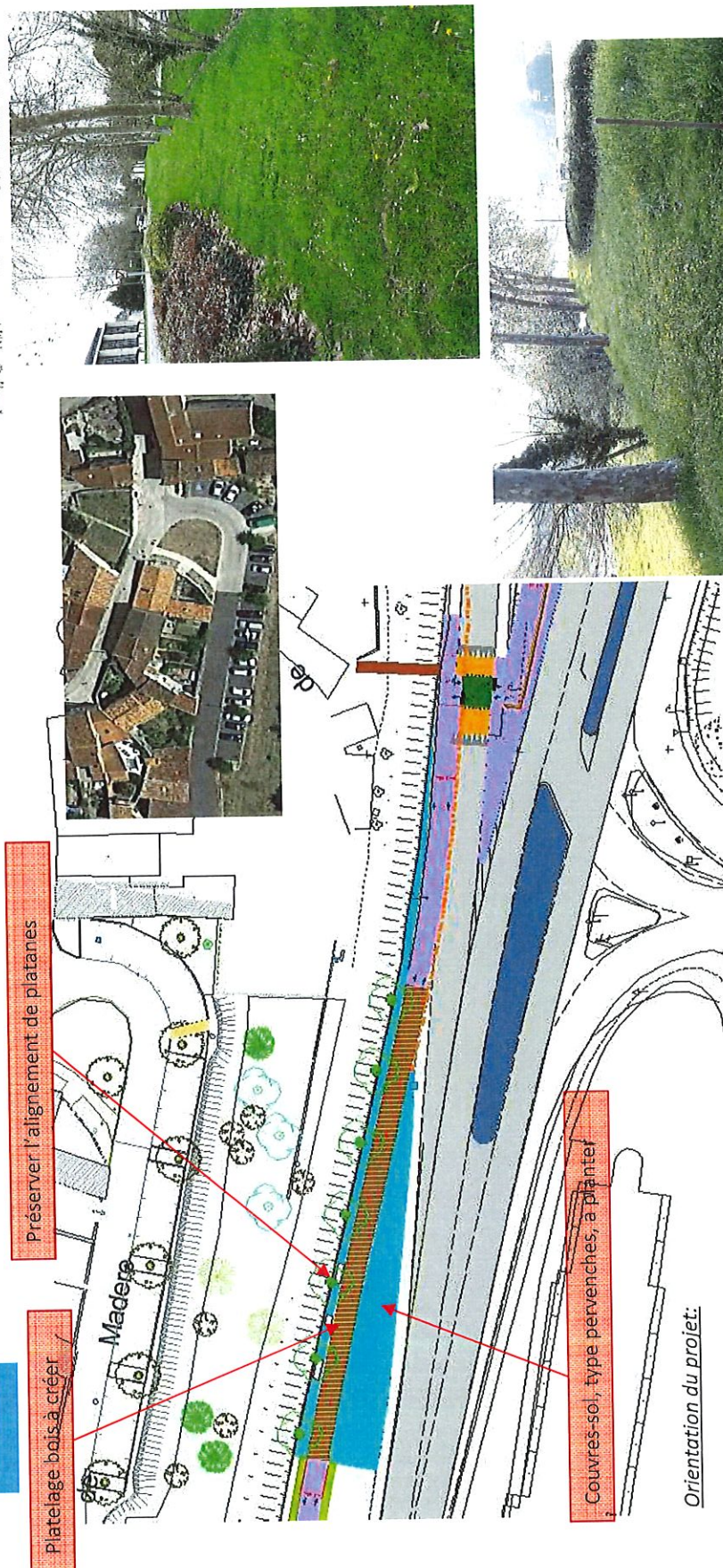
Orientation du projet:

- réduire la vitesse sur la bretelle en créant un plateau
- réduire la largeur de la bretelle à 3,50m au lieu de 5,00m pour avoir une largeur constante de la voie mixte
- créer des glissières béton en protection
- assurer la sécurité des usagers de la piste par rapport au talus avec un garde corps
- faire cohabiter des espaces contraints avec les ouvrages de sécurité
- désenclaver l'extrémité de la place de la Grand Font.



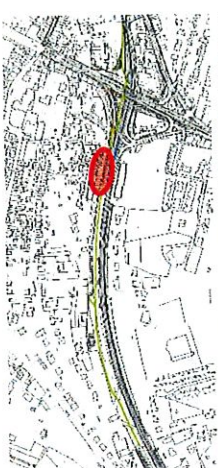
Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

**3 - Le projet e-alignement des platanes**



*Orientation du projet:*

- supprimer les massifs arbustifs
- préserver les platanes
- préserver la stabilité des platanes par création du platelage sur massifs béton créés à la tarière
- profiter du platelage pour passer un réseau d'éclairage sans tranchée susceptible de déstabiliser les platanes.
- assurer la sécurité des usagers par rapport aux dénivellations et à la proximité des véhicules
- réduire l'entretien des espaces verts difficiles par plantation de couvres-sol

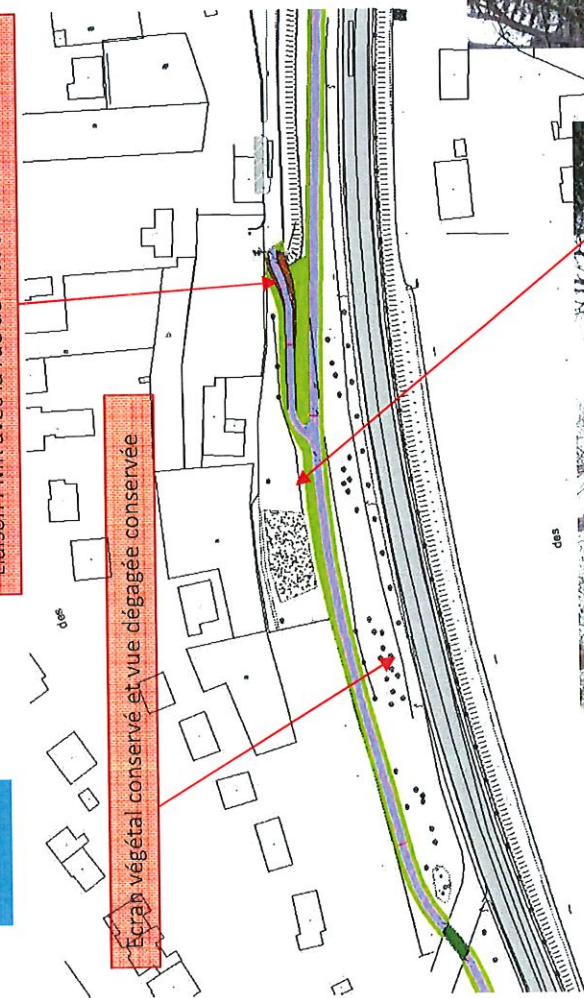


Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

**3 - Le projet**  
**f- liaison zone moins contrainte**

Liaison PMR avec la rue de Madère et enrochement

Écran végétal conservé et vue dégagée conservée



**Orientation du projet:**

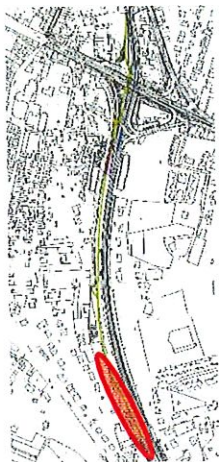
- conserver l'esprit de la végétation existante
- passer le long de la clôture pour préserver la végétation et éloigner la piste des véhicules
- insérer le projet dans un espace très végétalisé
- créer la liaison PMR avec le quartier et la rue de Madère
- créer un enrochement au niveau de cette liaison PMR pour assurer une pente maximum inférieure à 4%
- profiter du relief pour éloigner les véhicules et le bruit
- assurer un éclairage adapté type plot au sol hors piste





Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

**3 - Le projet g- raccordement Ouest**



Orientation du projet:

- traversées sécurisées desserte garage par régime de priorité en faveur des usagers de la voie verte
- jonction avec le tracé existant
- préservation des végétaux
- suppression des massifs arbustifs

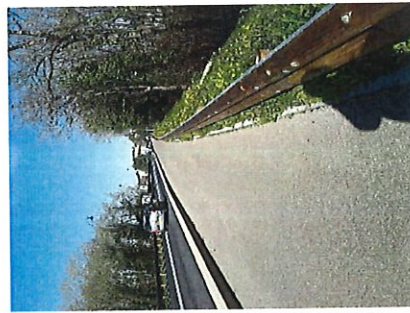


## Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

### **3 - Le projet**

#### Choix des matériaux:

- Enrobés clairs partie Est de l'opération sur l'emprise de la Flow Vélo dans la poursuite de l'amorce en attente
- Enrobés noirs partie Ouest dans la poursuite de l'amorce en attente
- Sans borduration comme partie Ouest
- Garde-corps et potelets semblables à ceux mis en place sur la partie déjà réalisés
- Candélabres identiques à ceux mis en place giratoire Castagnary
- Glissières béton
- Spots lumineux identiques à ceux installés dans le parc du quartier du vallon(Avenue Jean Monnet)

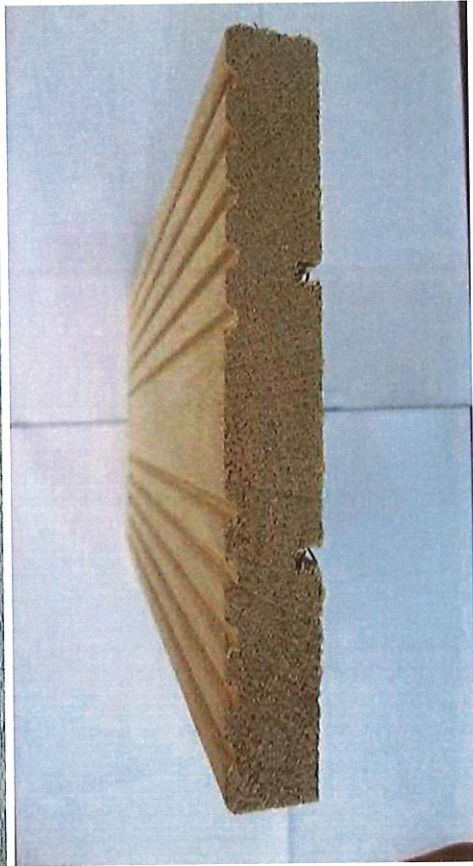
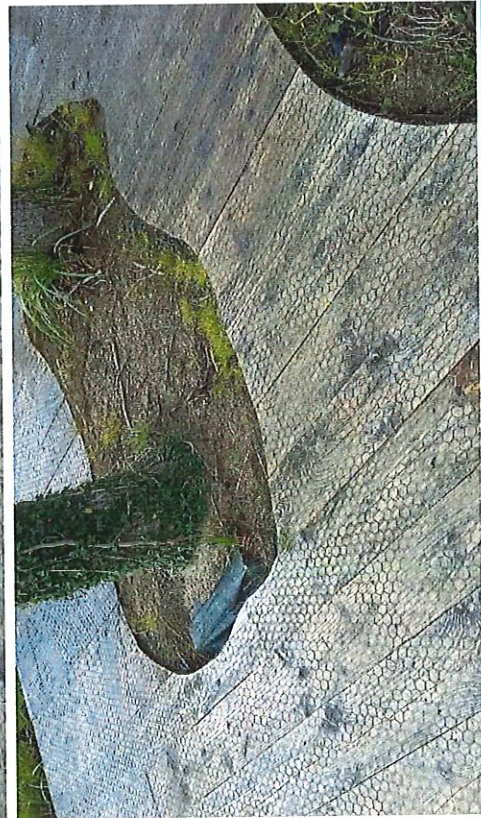


### Aménagement d'une voie verte Avenue Paul Josse

#### **3 - Le projet**

##### Choix des matériaux:

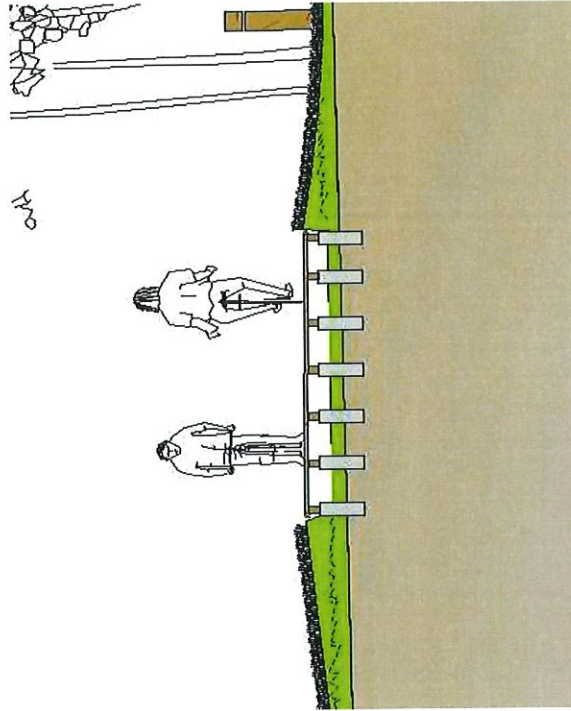
Le platelage, situé dans une zone ombragée humide, devra être recouvert d'un grillage à maille fine type grillage à poules, afin de garantir la sécurité des usagers, en particuliers contre les risques de perte d'adhérence.



### 3 - Le projet

Choix des matériaux:

- Le platelage sera réalisé par réalisation de trous à la tarière (pour éviter d'arracher les racines des platanes et les déstabiliser) puis comblés de béton coffré, sur lesquels reposeront des lambourdes et platelage de même essence d'arbre, type chêne ou autre bois dur.
- Les chants seront protégés des remontées latérales d'humidité par mise en place d'entretoise et de lisse de chant.
- La partie principale du platelage ne sera pas en contact avec le sol
- Des couvre-sol type pervenches seront plantées de part et d'autre pour marquer d'avantage encore le caractère végétal du secteur.
- La mise en place des couvre-sol a également pour vocation de limiter les entretiens de finition (délimitation platelage / espaces végétalisés, platanes, barrières, haut de talus, bordures béton hautes.....)



### 3 - Le projet

Choix des bornes lumineuses:

*Le cheminement sera éclairé par des bornes basses discrètes et déjà présentes sur la ville.*

*Le choix est fait afin de ne pas créer une multitude de candélabres et dégager la vue sur cet espace végétal et la basilique Saint Eutrope.*

*Elles doivent toutefois avoir une certaine hauteur pour que l'éclairage ne soit pas altéré par le tapis de feuilles de platanes de l'automne notamment.*

*Elles seront hors emprise, décalées d'environ 0,20m et reposeront sur un massif béton arrasé qui occupera toute la périphérie de la borne afin d'en limiter l'entretien.*

